

**Conseil des droits de l'homme****Dix-neuvième session**

Point 10 de l'ordre du jour

Assistance technique et renforcement des capacités**Rapport de l'expert indépendant sur la situation
des droits de l'homme en Côte d'Ivoire,
Doudou Diène***Résumé*

Le présent rapport fait suite à deux visites de l'expert indépendant en Côte d'Ivoire, du 14 au 25 novembre et du 7 au 13 décembre 2011, et vise à rendre compte de l'évolution générale de la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire et des questions institutionnelles y relatives, enregistrée jusqu'au 26 décembre 2011.

Suite à la prestation de serment du Président Alassane Ouattara, la situation sécuritaire s'est progressivement améliorée. Toutefois, la Côte d'Ivoire demeure un pays fragile en phase de convalescence, qui est sorti traumatisé des nombreuses crises qui l'ont affecté au cours de la décennie écoulée.

Dans ce contexte, la tenue des élections législatives, le 11 décembre 2011, dans de bonnes conditions techniques selon tous les observateurs, malgré la polarisation liée au transfèrement de l'ancien président Laurent Gbagbo à la Cour Pénale Internationale le 30 novembre 2011 et le boycott des élections par son parti, a marqué un pas important dans le processus progressif de normalisation du pays. Néanmoins, de nombreux défis restent à relever, liés parfois à des causes profondes antérieures à la crise post-électorale notamment le lien entre la problématique d'accès à la terre et les tensions entre communautés, particulièrement dans la partie ouest du pays.

Au nombre des défis, on relève entre autres le rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire et aux frontières, la réforme du secteur de la sécurité, la restauration de l'État de droit et de la justice, la lutte contre l'impunité, la réconciliation, le renforcement du vivre ensemble et de la cohésion sociale, la récupération par l'État de son espace régalien et le rétablissement de ses services sur l'ensemble du territoire, la relance de l'économie, la lutte contre la pauvreté, la protection/retour/réintégration des populations déplacées et réfugiées.

C'est dans ce contexte que l'expert indépendant fait en outre état des principales violations de droits de l'homme qui ont été portées à son attention, notamment des atteintes aux droits à la vie, des actes de torture, des traitements inhumains et dégradants, des arrestations arbitraires, des viols, des atteintes à la liberté d'expression, des rackets et

extorsions, des attaques et actes de violence contre des édifices et responsables religieux, des atteintes au droit à l'éducation, au droit à la santé et au droit à l'alimentation. Les tensions intercommunautaires restent vives dans l'ouest du pays et nécessitent des mesures urgentes du Gouvernement afin de faciliter une coexistence pacifique entre les communautés et prévenir des violences intercommunautaires qui souvent débouchent sur de graves violations des droits de l'homme.

La plupart des violations des droits de l'homme proviennent moins d'une quelconque complicité de l'État que de ses carences à les prévenir, en raison notamment de la difficulté à reformer le secteur de la sécurité et à restaurer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire.

La lutte contre l'impunité doit demeurer une priorité afin de sortir du cercle vicieux alimenté par le cycle de répétition des violations des droits de l'homme que connaît le pays depuis 1999. Les processus de justice transitionnelle en cours, notamment la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation, doivent s'attaquer aux causes profondes de la crise et s'appuyer sur les victimes des violations des droits de l'homme dans le respect de leurs droits à la réparation et à la non répétition des violations des droits de l'homme.

L'impartialité et l'indépendance des mécanismes de justice transitionnels judiciaires et non judiciaires doivent être préservées. Dans cette perspective, il est essentiel de poursuivre les auteurs des violations des droits de l'homme sans distinction de leur appartenance politique, tribale, régionale ou religieuse.

La culture profonde du vivre ensemble, élaborée dans la longue durée par l'ensemble du peuple ivoirien, basée sur sa riche diversité ethnique, culturelle et religieuse doit être renforcée et nourrie par le respect des droits de l'homme et des principes et règles de la démocratie.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Liste des abréviations		4
I. Introduction	1–8	5
II. Situation générale du pays.....	9–48	6
A. Contexte politique.....	9–14	6
B. Le défi identitaire.....	15–18	7
C. Le défi sécuritaire	19–24	7
D. Le défi de la relance économique	25–27	8
E. Le défi de la lutte contre l'impunité.....	28–48	9
III. Situation des droits de l'homme	49–85	12
A. Les droits civils et politiques	49–60	12
B. Les réfugiés et personnes déplacées internes	61–66	14
C. Les femmes et les enfants	67–69	15
D. La situation pénitentiaire	70–75	15
E. Les droits économiques, sociaux et culturels.....	76–85	16
IV. Conclusion et recommandations	86–105	17
A. Conclusions	86–90	17
B. Recommandations.....	91–105	18
 Annexe		
Liste actualisée des personnes détenues en relation avec la crise post-électorale (19 décembre 2011).....		21

Liste des abréviations

BAE	Brigade anti-émeute
BMO	Brigade du maintien de l'ordre
CCI	Centre de commandement intégré
CDVR	Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation
CECOS	Centre de commandement des opérations de sécurité
CEI	Commission Électorale Indépendante
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CNO	Centre-Nord-Ouest
CPI	Cour Pénale Internationale
CRS	Compagnie républicaine de sécurité
CTK	Compagnie territoriale de Korhogo
EFA	Ecole des forces armées
FAFN	Forces armées des forces nouvelles
FRCI	Forces Républicaines de Côte d'Ivoire
FDS	Forces de défense et de sécurité
FPI	Front populaire ivoirien
HCR	Haut-Commissariat aux réfugiés
LIDER	Liberté et démocratie pour la république
LMP	La majorité présidentielle
MACA	Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan
MAMA	Maison d'arrêt militaire d'Abidjan
MFA	Mouvement des forces d'avenir
PDCI	Parti Démocratique de Côte d'Ivoire
RDR	Rassemblement des Républicains
RHDP	Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix
RSSG	Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies
RTI	Radiodiffusion télévision ivoirienne
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
UDPCI	Union pour la Démocratie et la Paix

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 17/21 du Conseil des droits de l'homme, par laquelle le Conseil a institué un mandat d'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire et a demandé à l'expert de lui rendre compte de ses activités à sa dix-neuvième session.

2. Ce rapport porte sur la période comprise entre le 1er novembre et le 26 décembre 2011. Il est le résultat de deux visites en Côte d'Ivoire, la première, du 14 au 25 novembre 2011, et la seconde, du 7 au 13 décembre 2011. Il contient une liste de recommandations adressées au Gouvernement ivoirien et à la communauté internationale.

3. L'expert indépendant tient à remercier les autorités ivoiriennes, qui ont permis que les deux missions se déroulent dans d'excellentes conditions. Au cours de ses missions, l'expert indépendant a été à l'écoute de tous les acteurs concernés afin de recueillir leurs visions et opinions sur la situation des droits de l'homme ainsi que les solutions à envisager pour la renforcer. Dans cette optique, l'expert indépendant a rencontré les plus hautes autorités du pays. Il est reconnaissant au Président de la République, Alassane Ouattara pour la franchise et la clarté de ses observations.

4. L'expert indépendant s'est entretenu avec le Premier Ministre, Guillaume Soro, le Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères, le Ministre chargé des Droits de l'Homme et des Libertés publiques, le Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, le Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, le Ministre chargé des ex-Combattants et des Victimes de guerre et le Directeur du cabinet du Ministre de la défense.

5. L'expert s'est entretenu avec le Procureur de la République, le Procureur militaire, le Directeur général de la Police nationale, le Chef d'état-major général des Forces républicaines de Côte d'Ivoire, le Président de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), les membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), le vice-président de la Commission Électorale Indépendante (CEI), le vice-président de la Commission nationale d'enquête et la Cellule spéciale d'enquêtes (CSE). L'expert indépendant a également rencontré des représentants de partis politiques, notamment l'ancien Président de la République, Henri Konan Bedié, Président du PDCI, des responsables du Front populaire ivoirien (FPI) et du Liberté et démocratie pour la république (LIDER) et notamment son président, Mamadou Koulibaly.

6. L'expert indépendant a rencontré des représentants de la société civile, des organisations de défense des droits de l'homme, des organisations de femmes, des représentants de victimes, des leaders religieux et des représentants de la confrérie des chasseurs traditionnels (Dozos). Il a rencontré des représentants de la communauté diplomatique, y compris le représentant spécial de l'Union africaine en Côte d'Ivoire et des responsables de l'Union européenne. L'expert s'est entretenu également avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Albert Gerard Koenders et son adjoint, Arnaud Akodjenou, dont l'appui a été décisif pour sa mission.

7. Outre Abidjan, l'expert indépendant s'est rendu à Korhogo, où il s'est entretenu avec l'ancien président Laurent Gbagbo, à Odiénné, où il a rencontré Simone Gbagbo et à Boundiali, Bouaké, Daloa, Katiola et Bouna, où sont détenus des responsables proches de l'ancien président Gbagbo. Dans toutes ces localités l'expert s'est entretenu avec les autorités administratives, judiciaires et sécuritaires afin de requérir leurs opinions sur les développements en cours dans leurs domaines respectifs.

8. L'expert indépendant a entendu de nombreux témoins et victimes de violations des droits de l'homme aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays et visité des lieux et sites emblématiques des violations des droits de l'homme comme le camp des personnes déplacées à Duékoué. L'expert remercie en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire et Chef de l'ONUCI, son adjoint pour l'État de droit, le Directeur par intérim de la Division des droits de l'homme de l'ONUCI, son personnel à Abidjan, Odiénné, Korhogo, Bouaké, Daloa et Duékoué, de leur pleine et entière coopération à l'organisation de ses visites.

II. Situation générale du pays

A. Contexte politique

9. La Côte d'Ivoire, longtemps considérée comme un modèle de développement et de stabilité sur le continent africain, a connu depuis une décennie un conflit armé tragique qui a laissé des marques durables dans la conscience individuelle et collective de ses populations. Il y a un an, l'élection présidentielle, qui était censée fermer la parenthèse des dix ans de conflits, a engendré une crise causant plus de 3 000 morts, des milliers de réfugiés et déplacés internes ainsi que la destruction des biens.

10. Le 11 décembre 2011, les Ivoiriens se sont rendus aux urnes afin de choisir, parmi 1 157 candidats, les 255 députés pour la législature 2011-2016. Il s'agissait du premier scrutin organisé depuis la présidentielle de novembre 2010 et des premières législatives depuis 2000. Le Front populaire ivoirien (FPI) est sorti affaibli de la crise postélectorale, après l'arrestation ou l'exil de ses principaux responsables, dont Laurent Gbagbo actuellement en détention à la Cour pénale internationale. Malgré l'appel au boycott du FPI, une dizaine de ses membres se sont présentés aux élections comme candidats indépendants.

11. L'expert indépendant a visité plusieurs centres de vote dans la commune d'Abidjan en compagnie de la délégation des diplomates et chefs d'agence dans le cadre de la mission d'observation conduite par le Représentant spécial. D'une manière générale, les élections se sont bien déroulées de l'avis des observateurs régionaux et internationaux. Les incidents enregistrés ne sont pas de nature à entacher la crédibilité des résultats du scrutin.

12. Le 15 décembre 2011, la CEI a publié les résultats du scrutin, qui consacrent la victoire du Rassemblement des Républicains (RDR), le parti du Président Ouattara, avec 127 sièges, soit 50%. Viennent ensuite le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) avec 77 sièges, soit 30,31%, les candidats indépendants avec 35 sièges, soit 13,78%, l'Union pour la Démocratie et la Paix (UDPCI) avec 7 sièges, soit 2,76%, le Rassemblement des houphouétistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), 4 sièges, soit 1,57%, le Mouvement des forces d'avenir (MFA), 3 sièges, soit 1,18% et l'Union pour la Côte-d'Ivoire (UPCI), 1 siège, soit 0,39%.

13. L'expert indépendant a noté le taux de participation de 36,56% publié par la CEI. Ce taux relativement faible peut s'expliquer notamment par le traumatisme laissé dans la conscience des populations par les violences ayant suivi les dernières élections présidentielles.

14. L'expert indépendant regrette que les efforts du Gouvernement et du Représentant spécial des Nations Unies visant à convaincre tous les partis politiques à prendre part aux élections n'aient pas abouti, ce qui aurait pu conforter davantage la réconciliation nationale et la construction de la fragile démocratie ivoirienne. Les responsables du FPI que l'expert indépendant a rencontrés ont analysé le faible taux de participation aux élections législatives comme une sanction du Gouvernement par la population ivoirienne en réponse

à leur mot d'ordre de boycott. Ils ont également critiqué la détention de leurs leaders et le gel de leurs avoirs.

B. Le défi identitaire

15. La crise ivoirienne recèle une dimension importante de la crise identitaire du multiculturalisme ivoirien, dont la cause profonde réside dans une instrumentalisation politique de l'ethnie exacerbée par la question récurrente du foncier rural.

16. En 2004, dans son mandat précédent de Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, l'expert indépendant avait constaté, suite à sa visite en Côte d'Ivoire, que la société ivoirienne était porteuse de ce qu'il considère être la caractéristique commune à toutes les sociétés multiethniques: une tension identitaire, intangible et permanente, expression de toute diversité qui peut se transformer en convivialité ou être source de conflits, en fonction du contexte idéologique ou économique, mais aussi, et en dernière analyse, selon la vision éthique et les pratiques des dirigeants politiques. Sur ce fond de tension identitaire, le Rapporteur spécial avait fait le constat que la Côte d'Ivoire était gravement engagée dans une dynamique de fractionnement et de discrimination.

17. L'expert indépendant considère que la fracture du tissu interethnique est particulièrement profonde à l'ouest de la Côte d'Ivoire, où les enjeux fonciers liés à la culture du café et du cacao ont cristallisé les tensions entre autochtones et allogènes. L'expert indépendant s'est rendu à Daloa et à Duékoué et a pu constater que, malgré un calme apparent, les tensions interethniques et religieuses persistent et débouchent parfois sur des violations graves des droits de l'homme. Cette situation nécessite des mesures urgentes du gouvernement et d'autres parties prenantes.

18. L'expert indépendant a également pu constater la persistance d'un discours d'incitation à la haine tribale et religieuse dans certains médias et plus particulièrement à travers les réseaux sociaux sur internet. Cette situation est préoccupante et de nature à entretenir la polarisation de la société ivoirienne sur une base ethnique, communautaire et religieuse et à entraver les efforts en cours en vue de la réconciliation nationale.

C. Le défi sécuritaire

19. L'un des facteurs lourds de la crise ivoirienne concerne la sécurité. Le Gouvernement s'emploie à renforcer la situation sécuritaire, qui demeure encore préoccupante dans la majeure partie du pays. Mais le pays demeure fragile, comme dans une phase de convalescence, profondément et durablement traumatisé par un climat d'insécurité personnel, familial et professionnel.

20. Des problèmes de sécurité persistent dans certaines zones d'Abidjan et dans l'ouest qui a été le théâtre des violations les plus graves des droits de l'homme pendant la crise post-électorale. Les autorités ivoiriennes notent une augmentation des exactions et de la grande criminalité, notamment à Abidjan et dans l'ouest du pays. A Abidjan de juin à novembre 2011 cette criminalité grandissante porte essentiellement sur les braquages des véhicules et des attaques à main armée, en particulier à Cocody et à Yopougon.

21. Les services de police, de gendarmerie, des eaux et forêts, des douanes et de justice ont été réinstallés dans les zones Centre, Nord et Ouest (CNO) autrefois sous contrôle des rebelles des Forces Nouvelles. Cette dynamique de redéploiement de l'État sur l'ensemble du territoire afin de se réappropriier son espace régalien s'effectue à travers la remise en place progressive des capacités opérationnelles des administrations publiques sur

l'ensemble du territoire à travers la nomination dans chaque circonscription administrative des représentants de l'État. Dans certaines zones, cette opération se passe de manière satisfaisante avec la coopération des éléments des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) qui jusque-là assumaient l'essentiel des fonctions régaliennes de l'État. Dans d'autres cas, notamment dans les zones jadis sous contrôle des Forces Nouvelles, comme le Nord et une partie de l'ouest du pays, des tensions sont persistantes entre les nouvelles autorités et les commandants FRCI.

22. La police et la gendarmerie manquent de moyens humains et logistiques afin d'assurer convenablement leurs fonctions de maintien de l'ordre. Les services de police ne fonctionnent pas pleinement et certains commissariats sont toujours occupés par les éléments des FRCI.

23. Le Gouvernement a également entrepris de démanteler des barrages illégaux sur toute l'étendue du territoire dans le souci d'éviter les abus préjudiciables aux usagers. Dans cette optique, une brigade de lutte contre le racket et les tracasseries routières a été mise en place le 5 octobre 2011 par les autorités. Les forces de maintien de la paix de l'ONUCI ont été redéployées à l'Ouest, dans des localités comme Bolequin et Zouan Hounien, qui sont des zones de fort retour des populations. Face aux abus répétés des éléments des FRCI contre les populations, le président de la République a pris des mesures de renforcement de la sécurité collective, notamment par l'encasernement des éléments des FRCI ainsi que la création d'une police militaire.

24. L'expert indépendant a également reçu des informations faisant état des défis rencontrés dans le fusionnement des anciennes FDS avec les anciens rebelles des Forces Nouvelles au sein des FRCI. Les réformes annoncées d'une armée républicaine, reflétant la diversité ethnique, religieuse et culturelle ivoirienne, tardent à se matérialiser en raison de la diversité des profils et de parcours des éléments issues de la rébellion, qui n'ont pas toujours reçu une formation militaire classique. En revanche, de nombreux officiers issus des Forces Nouvelles sont également d'anciens membres de l'armée gouvernementale, ce qui peut éventuellement faciliter le processus de construction de l'esprit de corps de la nouvelle armée qui se veut républicaine. En plus, une expérience de coopération a déjà été vécue entre les FDS et les FAFN au sein du Centre de commandement intégré (CCI), issu de l'Accord politique de Ouagadougou qui pourrait servir de base et d'inspiration à la nouvelle dynamique d'intégration de la nouvelle armée.

D. Le défi de la relance économique

25. La longue crise que connaît la Côte d'Ivoire a profondément déstabilisé le système économique du pays par sa durée, sa violence de prédation et de marginalisation sociale. L'expert indépendant a pu constater que la crise postélectorale et les sanctions de la communauté internationale ont lourdement pesé sur l'économie nationale. Le pays s'est retrouvé à court de liquidités et une grande partie des institutions financières ainsi que des entreprises privées ont dû arrêter leurs activités du fait de l'insécurité et de la suspension du système de compensation bancaire par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. La longue crise politico-militaire a ainsi fait chuter le taux de croissance de 5% en 2011 selon les dernières estimations des institutions de Bretton Woods en septembre dernier.

26. Le Gouvernement a clairement identifié la relance économique comme l'une de ses priorités afin de renforcer le développement d'opportunités de création de richesses et l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans cette perspective, le Gouvernement a pris l'engagement d'imprimer l'efficacité, la rigueur et la transparence dans la conduite des affaires de l'État. Le Président de la République a également institué l'organisation de séminaires gouvernementaux périodiques pour assurer un meilleur cadrage et une évaluation continue de son action.

27. L'expert indépendant note la volonté du Gouvernement d'assurer des emplois aux ex-combattants et aux jeunes. L'expert indépendant a également été informé qu'une bonne partie des braquages et des agressions à domicile semble être le fait des FRCI associés et supplétifs qui, sachant qu'ils ne seront pas retenus dans la nouvelle armée, commettent des exactions contre la population. L'expert indépendant est d'avis que l'avenir de la protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire dépendra en partie de la manière avec laquelle les opérations de désarmement, démobilisation et de réinsertion des ex-combattants seront menées par le gouvernement.

E. Le défi de la lutte contre l'impunité

1. Les mécanismes judiciaires

28. Le système judiciaire ivoirien est un acteur ambivalent de la crise postélectorale. L'une des causes immédiates de la crise se trouve dans la décision controversée du Conseil Constitutionnel d'invalider les résultats du deuxième tour des élections présidentielles de novembre 2010 dans certaines circonscriptions électorales du nord du pays portant bastion du RDR. Cette idée a été exprimée avec force par le président de la Cour Suprême, le mercredi 16 novembre 2011, dans son allocution au cours de l'audience solennelle de rentrée judiciaire 2011-2012 de la Cour Suprême : « Il peut paraître indécent de s'auto célébrer devant le peuple en lui exhibant les statistiques des décisions rendues au cours de l'année alors même que ce peuple sort profondément meurtri d'une crise post-électorale particulièrement sanglante qu'il attribue précisément à une décision de justice ».

29. L'expert indépendant a aussi noté que les violences ayant suivi le second tour des élections présidentielles de novembre 2010 ont endommagé 17 des 34 cours et tribunaux. Ont également été endommagées et pillées 22 des 33 prisons. Il convient de souligner que le 17 octobre 2011, le Président de la République a signé les décrets N° 2011-298 et 2011-299 portant nomination de 75 magistrats aux 3 Cours d'Appels et 195 magistrats auprès des 9 tribunaux de grande instance et auprès des 25 tribunaux de première instance à travers le pays. Le 4 novembre 2011 à la cérémonie marquant la rentrée judiciaire, le Président de la République a annoncé l'augmentation du budget alloué à la justice de 2 à 3% ainsi qu'une dotation forfaitaire d'un montant de 225 milliard de francs CFA sur une période de cinq ans.

30. L'expert indépendant note avec satisfaction le travail effectué par l'ONUCI avec le soutien des bailleurs de fonds afin de réhabiliter et équiper les 17 cours affectées par la crise. De nos jours, 32 des 34 juridictions sont fonctionnelles, même si 25 de ces tribunaux ne sont pas encore outillés adéquatement. De septembre à octobre 2011, 6 prisons ont été réhabilitées ramenant à 10 sur 33 le nombre de prisons actuellement fonctionnelles.

31. Le Gouvernement a créé, le 24 juin 2011, pour une durée renouvelable de 12 mois, une cellule spéciale d'enquête rattachée au tribunal de première instance d'Abidjan chargée de mener les enquêtes judiciaires relatives aux événements survenus en Côte d'Ivoire depuis le 4 décembre 2010.

32. Concernant les poursuites judiciaires en cours, le Procureur de la République près le Tribunal d'Abidjan a informé l'expert indépendant que plus de 5 000 personnes avaient déjà été entendues, dont 78 pour des infractions économiques et des actes de prédation, et plus de 830 personnes à l'ouest du pays. En plus des infractions économiques au préjudice de l'État et des organisations internationales, il a ouvert une information judiciaire sur les crimes d'atteinte à la sûreté de l'État et sur certains crimes de sang, notamment l'enlèvement du directeur de l'hôtel Novotel (22 personnes arrêtées et détenues en relation avec ce crime) et l'assassinat du Colonel Dosso. Il a ajouté qu'il n'avait pas encore ouvert

d'information judiciaire sur les infractions commises contre l'intégrité physique et les biens des individus.

33. Abordant la question de la détention des médecins du couple Gbagbo soulevée par l'expert indépendant, le Procureur Kouadio a indiqué que le médecin du président Gbagbo est poursuivi pour « atteinte à la sûreté de l'État » alors que celui de Mme. Gbagbo y est à ses côtés, à sa demande et pour des raisons humanitaires. L'expert indépendant a particulièrement apprécié l'ouverture et la disponibilité du Procureur, qui par ailleurs a donné suite à sa demande de transférer le médecin de Mr. Gbagbo de son lieu de détention à la Compagnie territoriale de Korhogo (CTK) à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA). Par la suite, le médecin, ainsi que deux journalistes incarcérés sous les mêmes chefs d'accusation, ont été libérés provisoirement.

34. Interpellé sur le sentiment de justice de vainqueurs qui animerait une partie de l'opinion publique nationale et internationale, le procureur Kouadio a déclaré : « Si j'ai les moyens, je renverrai des équipes d'enquêtes à l'ouest pour enquêter sur les crimes qui s'y seraient commis durant la crise post-électorale ». Le procureur de la République a présenté quelques difficultés inhérentes aux enquêtes en cours, notamment l'absence d'expertise en sciences criminelles.

35. Le procureur militaire a également ouvert des enquêtes contre des officiers et éléments des forces armées et de la police sous le règne des ex-FDS qui ont commis des crimes et délits au cours de la période post-électorale.

36. Sur le plan international, la Côte d'Ivoire, bien que n'étant pas partie au Statut de Rome, avait, le 18 avril 2003, sous le Gouvernement du président Laurent Gbagbo, accepté la compétence de la CPI pour les actes commis sur le territoire ivoirien depuis le 19 septembre 2002. Le président Alassane Ouattara a confirmé cette acceptation de la compétence de la CPI dans deux lettres adressées au Procureur du CPI, respectivement les 14 décembre 2010 et le 3 mai 2011.

37. Le 3 octobre 2011, la Chambre préliminaire III a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête proprio motu pour les crimes présumés relevant de la compétence de la Cour, qui auraient été commis en Côte d'Ivoire depuis le 28 novembre 2010, ainsi que sur les crimes qui pourraient être commis dans le futur dans le contexte de cette situation. L'ancien président Laurent Gbagbo a été remis à la CPI, le 29 novembre 2011, par les autorités de la Côte d'Ivoire en exécution d'un mandat d'arrêt délivré par la CPI le 23 novembre 2011. D'après la CPI, Laurent Gbagbo aurait engagé sa responsabilité pénale individuelle, en tant que coauteur indirect, pour quatre chefs de crimes contre l'humanité à raison de meurtres, de viols et d'autres violences sexuelles, d'actes de persécution et d'autres actes inhumains, qui auraient été perpétrés dans le contexte des violences post-électorales survenues sur le territoire de la Côte d'Ivoire entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011.

38. Le 5 décembre 2011, la Chambre préliminaire III de la CPI a fixé la date d'ouverture de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo* au 18 juin 2012. Cette décision a été annoncée au cours de la première comparution de Laurent Gbagbo devant la Cour. Lors de cette audience, en présence de l'Accusation et de la Défense, la Chambre préliminaire III a vérifié l'identité de M. Gbagbo et s'est assurée qu'il a été informé des crimes qui lui sont reprochés et des droits que lui reconnaît le Statut de Rome.

39. Au sujet de l'articulation entre les poursuites judiciaires nationales et la CPI, soulevée par l'expert indépendant, les autorités judiciaires ivoiriennes ont précisé que le 18 octobre 2011, l'État ivoirien a signé un accord de coopération avec la CPI. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a participé à l'exécution du mandat d'arrêt contre l'ancien président. Selon les autorités ivoiriennes, le droit ivoirien relatif à la coopération judiciaire et à l'extradition a été entièrement respecté lors du transfert de M. Gbagbo à La Haye. Dans

le cas d'espèce, le mandat d'arrêt signé et mis sous scellé le 23 novembre 2011 a été régulièrement notifié et servi aux avocats de M. Gbagbo. Ses droits lui ont été décrits et expliqués et un procès-verbal d'interrogatoire d'identité a été dûment dressé par le procureur de la République. Un procès-verbal de comparution a été aussi dressé par le Procureur général. Les avocats de Mr. Gbagbo ont comparu devant la chambre d'accusation dûment saisie par le Procureur général, qui a rendu son arrêt. Les avocats de Laurent Gbagbo ont pour leur part affirmé que le transfèrement de l'ancien président Gbagbo constitue un enlèvement.

2. Les mécanismes non judiciaires

40. La CDVR a été établie par l'ordonnance n^o. 2011-167 du 13 juillet 2011. Elle a pour mission d'œuvrer en toute indépendance à la recherche de la vérité sur les événements sociopolitiques nationaux passés et récents dans la perspective de la réconciliation nationale basée sur le respect des différences et du vivre ensemble du peuple ivoirien.

41. Du 16 au 18 novembre 2011, l'expert indépendant a participé à un séminaire d'induction des membres de la CDVR organisé en coopération avec l'ONUCI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Des anciens membres et experts des commissions vérités et réconciliation de l'Afrique du Sud, de la Sierra Léone, du Ghana et du Libéria ont échangé leurs expériences avec les membres de la CDVR. Les membres du corps diplomatique, le Représentant adjoint du Secrétaire général des Nations Unies en Côte d'Ivoire ainsi que des organisations non gouvernementales ont également participé à cet événement.

42. Le 7 décembre 2011, l'expert indépendant a également participé à une conférence des acteurs et partenaires du processus de justice transitionnelle en Côte d'Ivoire organisée par la Division des droits de l'homme de l'ONUCI visant à assurer une meilleure coordination des partenaires bilatéraux et multilatéraux en support à la CDVR.

43. Au terme des consultations menées auprès de différents partenaires, l'expert indépendant tient à souligner que le processus de mise en place de la CDVR n'a pas suivi la séquence classique de mise en place de telles commissions dans le monde : le président de la CDVR a été nommé avant l'élaboration des termes de référence de la Commission et le cadre juridique de la Commission a été adopté sans consultations nationales. Sur le fond, l'ordonnance portant création et organisation de la CDVR ne semble pas avoir mis suffisamment l'accent sur la dimension justice du mandat de la CDVR et ne présente pas toutes les garanties d'indépendance et d'efficacité nécessaires.

44. Malgré ces limitations, l'expert indépendant note que les membres de la CDVR sont capables de mener à bien leur mission s'ils ont le soutien nécessaire du Gouvernement, des différentes composantes de la société ivoirienne et de la communauté internationale. Tous les acteurs rencontrés ont reconnu le rôle crucial que peut jouer la CDVR dans le retour à la stabilité en Côte d'Ivoire. Cependant, ils ont souligné le fait qu'une réconciliation demande du temps car les « plaies sont encore vives ». Il convient d'éviter toute précipitation dans la mise en place et le fonctionnement de la CDVR et de prendre le temps d'organiser une large consultation des forces sociales afin de renforcer la légitimité de la Commission et de solliciter l'avis des populations sur des aspects de son mandat qui n'ont pas été suffisamment clarifiés au départ. De plus, l'élaboration des règlements intérieurs et d'autres documents stratégiques et opérationnels de la CDVR donnera l'occasion à la Commission d'affirmer son indépendance.

45. L'expert indépendant a noté avec satisfaction l'esprit d'ouverture et le sens de l'écoute manifesté par Charles Konan Banny, le Président de la CDVR, l'engagement des membres de la CDVR et son personnel technique et la disponibilité des partenaires techniques et financiers à soutenir le processus de justice transitionnelle en Côte d'Ivoire.

46. Le décret n°. 2011-176 du 20 juillet 2011 crée la Commission nationale d'enquête avec pour mission d'investiguer sur les atteintes aux droits de l'homme et au droit humanitaire survenues après les élections présidentielles des 31 octobre et 28 novembre 2010 jusqu'au 15 mai 2011. Cette commission dispose d'un mandat de six mois renouvelable une fois.

47. L'expert indépendant a pu constater que la Côte d'Ivoire est engagée dans un processus de justice transitionnelle impliquant aussi bien les aspects judiciaires internes et internationaux que des aspects non judiciaires mobilisant plusieurs mécanismes, tels la Commission nationale d'enquête, la cellule spéciale d'enquêtes, les poursuites du procureur militaire, la CDVR et la CPI. Toutefois, subsiste le problème de coordination de ces mécanismes.

48. L'expert indépendant a rencontré les membres de la CNDH,, qui lui ont remis une copie de leur rapport 2010 relatant les atteintes aux droits de l'homme observées tout au long du processus électoral.

III. Situation des droits de l'homme

A. Les droits civils et politiques

49. Au cours de sa visite, l'expert indépendant a recueilli des informations faisant état d'atteintes au droit à la vie, d'actes de torture, de traitements inhumains et dégradants, d'arrestations arbitraires, de viols, d'atteintes à la liberté d'expression, d'attaques et actes de violence contre des édifices et responsables religieux.

50. Des acteurs non-étatiques tels que les membres de la confrérie des chasseurs traditionnels Dozos continuent de jouer un rôle important dans le domaine du maintien de l'ordre et de la justice, notamment à l'ouest du pays. L'expert indépendant a été informé des exactions commises par certains Dozos et par des groupes informels proches de l'ancien président Gbagbo. De nombreuses armes demeurent encore en circulation et sont susceptibles d'être utilisées illégalement.

51. Au moins 15 cas d'atteintes au droit à la vie ont été signalés dont au moins 9 attribués aux éléments des FRCI et les 6 autres provoqués par des violences intercommunautaires. Le 7 décembre 2011, des éléments des FRCI, en provenance du barrage situé à l'entrée du quartier Adjouffou de Port-Bouët, à Abidjan, ont ouvert le feu sans sommation sur quatre jeunes gens. Deux des victimes sont décédées sur le champ, une autre a été grièvement blessée et une quatrième personne non encore identifiée a réussi à s'échapper. Les éléments des FRCI ont ensuite embarqué les deux cadavres ainsi que le blessé à bord de leur véhicule et sont partis en direction d'Abidjan. Le blessé serait décédé à l'hôpital où les trois corps seront retrouvés par leurs familles respectives le 12 décembre au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Treichville. Il s'agit de : a) M. Nahoué Jean Claude, 36 ans, agent de sécurité au sein de la compagnie Lavegarde ; b) M. Loto Modeste, 26 ans, étudiant ; et c) M. Djahi Gnoanlou Guy Maxime, 35 ans, infirmier.

52. Le 17 décembre, un jeune homme nommé Fofana Adama, interpellé par une patrouille des FRCI, est décédé plus tard à l'hôpital de Vavoua des suites de mauvais traitements qui lui ont été infligés par les forces gouvernementales. En réaction, la population a organisé une manifestation de protestation devant l'état-major des FRCI qui a très vite dégénéré. Les FRCI ont alors fait usage d'armes à feu causant la mort de cinq personnes. La population a ensuite saccagé toutes les maisons appartenant aux FRCI. L'ONUCI et les autorités gouvernementales sont intervenues pour rétablir l'ordre dans la

ville. Un incident similaire a été signalé le même jour à Songon, non loin d'Abidjan, où un affrontement entre FRCI et population locale a fait au moins un blessé par balle.

53. Le 18 décembre 2011, le chef d'état-major des FRCI, le Général Bakayoko, dans un communiqué tente de faire la lumière sur ces accrochages entre des jeunes armés et les FRCI, qui ont blessé mortellement cinq jeunes. Un élément FRCI blessé a été évacué par l'ONUCI, qui par ailleurs a contribué à ramener le calme à Vavoua. Le communiqué ajoute que le chef de l'État s'incline devant la mémoire des disparus et présente ses sincères condoléances aux familles éplorées. Le chef de l'État a instruit le Ministre de la défense et le ministre d'État chargé de l'intérieur de ramener le calme au sein de la population de Vavoua. Le communiqué informe que le caporal Doumbia Amara, et les six soldats qui composaient la patrouille des FRCI, présumés auteurs de l'incident, ont été mis à la disposition de la brigade de la deuxième légion de la gendarmerie de Daloa pour enquêtes. Les autres éléments impliqués ont été transférés à Seguela.

54. Le lundi 19 décembre, le président Ouattara a reçu le ministre de l'Intérieur et le ministre délégué à la Défense ainsi que les principaux chefs militaires, après ce nouvel incident meurtrier impliquant des FRCI. Après la réunion, le Ministre délégué à la défense, Paul Koffi Koffi, rendant compte de cette rencontre face à la presse, a attribué l'incident déclencheur des événements de Vavoua à des éléments non immatriculés, et des jeunes associés (aux FRCI) qui ont effectué une patrouille non autorisée. D'après le ministre délégué à la défense, le Président de la République a appelé à la « tolérance zéro » contre « l'indiscipline » et la mise en place d'une police militaire ainsi que la création rapide d'un dispositif de désarmement et d'intégration de ces éléments dans l'armée régulière.

55. En plus, 27 cas de torture et de traitements inhumains et dégradants et 22 cas d'arrestations arbitraires ont été enregistrés impliquant les FRCI. Des abus commis par les Dozos ont été également mentionnés résultant de leurs fréquentes participations à des opérations de maintien d'ordre. Des violences intercommunautaires, souvent déclenchées par un meurtre, un adultère, une destruction de propriété ou une intervention des éléments des FRCI ou des Dozos ont été signalées à Tahoubly-Gae (10 km à l'ouest de Bangolo), Karabiri (115 km de Odienné) et Bateguedea II (30 km de Daloa). Ces incidents ont provoqué la mort d'au moins 6 personnes, de nombreux blessés et la destruction de 45 maisons.

56. L'expert indépendant est préoccupé par les informations faisant état d'attaques et d'actes de violence contre les édifices et responsables religieux. Une quarantaine d'attaques perpétrées contre des édifices et des responsables religieux par des FRCI et des hommes armés non identifiés ont été documentés depuis la fin du mois d'août 2011. La récurrence et l'ampleur des attaques, l'identité des victimes et des cibles ainsi que le modus operandi de ces hommes en armes sont de nature à faire penser qu'il s'agit d'actes conçus, planifiés et bien orchestrés. Lors de ces attaques, des prêtres et des laïcs ont été molestés, humiliés et mis nus, et plusieurs objets de culte ainsi que des biens appartenant aux hommes d'Église ont été emportés.

57. Face à cette situation, depuis le 17 octobre 2011, l'Archevêque d'Abidjan, Monseigneur Jean-Pierre Kutwa, a rencontré le chef de l'État et les plus hautes autorités des FRCI, à qui il a demandé et obtenu la mise en place d'un dispositif sécuritaire pour rassurer le clergé et les fidèles chrétiens. A cet égard, des agents de police et des gendarmes ont été dépêchés devant certaines paroisses. Cependant, en dépit de la mise en place de ce dispositif sécuritaire, les attaques se sont poursuivies.

58. Le 24 novembre 2011, trois journalistes de *Notre Voie*, un journal d'opposition, ont été arrêtés pour avoir publié des articles contre le Gouvernement et sur la dévaluation du franc CFA. L'expert indépendant tient à réaffirmer son attachement à la liberté d'expression, qui est essentielle pour toute démocratie. Cette liberté ne connaît d'exception

que dans un nombre très limité de situations d'incitation à la haine ethnique, raciale, religieuse ou nationale, à déterminer par un tribunal compétent. Par ailleurs, l'expert tient à souligner le sens de l'éthique qui doit guider les professionnels de l'information et de la communication.

59. L'expert indépendant a reçu des informations relatives à des violences commises par des éléments des FRCI lors des réunions FPI tenues à Bounoua le 19 novembre 2011. Les sympathisants de l'ancien président Laurent Gbagbo étaient arrêtés, trainés, humiliés puis bastonnés. Aucun blessé par balle n'a été enregistré. Néanmoins, huit blessés, par coups et blessures volontaires, ont été enregistrés. Une rencontre des autorités locales et des FRCI a permis à la réunion de se tenir sans autre incident sur la place Kadjo Amangoua de Bonoua, sous la présidence du Secrétaire général par intérim du FPI.

60. L'expert indépendant attire l'attention sur le fait que le maintien de l'ordre est essentiellement une mission de la police et de la gendarmerie en seconde ligne. Les militaires doivent éviter de céder à la provocation.

B. Les réfugiés et les personnes déplacées internes

61. L'expert indépendant s'est rendu à Duékoué à l'ouest du pays, où il a visité un camp de personnes déplacées internes essentiellement composé des membres de l'ethnie Gueré considérée comme étant pro-Gbagbo et qui redoutent des représailles de la part des FRCI et des Dozos perçus comme étant proches des Dioulas.

62. Le représentant des personnes déplacées a expliqué qu'ils ne peuvent pas retourner dans leurs maisons essentiellement pour des raisons économiques, de sécurité, et d'accès à leurs propriétés. Ce dernier point, exacerbée par des considérations ethniques et politiques, influence négativement la cohésion sociale et le rapprochement entre les communautés particulièrement celles originaires des localités affectées par le phénomène à l'ouest du pays et à Abidjan.

63. D'après les partenaires humanitaires, il y a eu une diminution sensible du nombre de personnes déplacés sur sites (de 70 000 en juin à 18 000 en octobre 2011, soit une baisse de 73%), a été notée par les acteurs humanitaires. Cependant, dans certains sites, les déplacés sont menacés d'éviction, les propriétaires (individus, associations, communautés religieuses, etc.) sollicitant leurs espaces pour continuer de mener leurs activités ordinaires.

64. Les Gouvernements du Libéria et de la Côte d'Ivoire et le HCR ont signé le 11 août 2011 un accord tripartite pour le rapatriement des réfugiés Ivoiriens. A la fin du mois d'octobre 2011, le Libéria accueille encore la majorité des 187.045 réfugiés Ivoiriens vivant dans les pays voisins soit 85,3% (159.489). La surveillance des frontières et des zones de retour réalisé par les équipes de moniteurs du HCR a permis d'enregistrer le retour de quelques 130 000 spontanés à la mi-octobre 2011, en provenance des camps ainsi que des zones frontalières.

65. D'après les informations fournies par les acteurs humanitaires, les besoins financiers ont été estimés à 291 989 445 dollars EU pour soutenir la réponse humanitaire et les efforts de préparation à l'urgence. Malgré la mise à disposition rapide de fonds par les donateurs au début de la crise humanitaire, le financement du plan d'action humanitaire d'urgence est insuffisant. Au mois de novembre 2011, seulement 34% des fonds requis ont été mis à la disposition des partenaires humanitaires, soit 100 543 115 dollars EU. Ce manque de ressources a particulièrement affecté la réponse humanitaire dans la région du Moyen Cavaly où la zone comprise entre Guiglo et la frontière du Libéria vers Toulepleu et Zouan-Hounien avait pourtant été déclarée en avril zone d'urgence.

66. L'expert indépendant est préoccupé qu'à l'heure actuelle, alors que des milliers de personnes déplacées internes et de réfugiés retournent dans ces mêmes zones, la couverture par les acteurs humanitaires demeure insuffisante pour accompagner ces retours, apporter assistance et protection aux plus vulnérables, et contribuer à la réhabilitation de milliers de maisons détruites et restaurer des services sociaux de base. Une réponse humanitaire urgente dans cette région pourrait empêcher de nouvelles tensions communautaires.

C. Les femmes et les enfants

67. Les femmes et les enfants ont payé un lourd tribut de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire. L'expert indépendant a eu une rencontre avec des représentants des femmes qui ont signalé une recrudescence des violences sexuelles et physiques contre les femmes, particulièrement à l'ouest ; 71 cas de viols et 215 cas de violences physiques auraient été perpétrés depuis la fin de la crise post-électorale. Les auteurs sont parfois des hommes en uniforme. L'expert indépendant a également recueilli des informations sur huit cas de viols, dont des mineures âgées entre 5 et 14 ans, commis respectivement dans les localités d'Abidjan, Bouaké, Bondoukou, Issia (40 km de Daloa) et San Pedro. A Bouaké, le corps sans vie de la victime a été retrouvé. Suite à ces actes, quatre personnes auraient été arrêtées. Les autres auteurs présumés sont en fuite. Pendant sa visite à Bouaké, l'expert indépendant a été mis au courant de 42 cas de mutilations génitales féminines effectuées en octobre 2011 à Kotolo, un village de la commune de Dabakala, dont l'une ayant entraîné la mort d'une fillette de 4 ans.

68. En dépit des campagnes menées par les fabricants de chocolat, le travail des enfants dans les plantations de cacao en Côte d'Ivoire demeure une préoccupation. De nombreux enfants effectuent encore des travaux dangereux, tels que l'utilisation de machettes, la pulvérisation de pesticides et la manipulation de lourdes charges. Cette situation est de nature à porter atteinte aux droits fondamentaux de l'enfant. Il est important que l'État reconnaisse le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

69. Les autorités ivoiriennes ont été saisies de cette question et des mesures ont été prises pour faire face au travail des enfants dans le secteur du cacao. En effet, au cours du Conseil des Ministres extraordinaire du 3 novembre 2011, le Président de la République a signé deux décrets créant un comité national et un comité interministériel de surveillance sur la traite, l'exploitation et le travail des enfants.

D. La situation pénitentiaire

70. L'expert indépendant a visité les centres de détention de Korhogo, d'Odienné, de Boundiali, de Katiola, la MACA et la Maison d'arrêt militaire d'Abidjan (MAMA) où sont incarcérées des personnalités arrêtées dans le cadre des enquêtes sur les violences post-électorales. D'une manière générale, les conditions de détention des détenus visités sont satisfaisantes. Aucun cas de torture ou de traitement inhumain et dégradant n'a été souligné au moment des visites. Les détenus bénéficient des services d'avocats.

71. Toutefois, à Korhogo l'ex-président, Laurent Gbagbo, physiquement affaibli, a déploré l'absence de communication avec sa famille et ses amis et l'impossibilité de se récréer dans la cour de son lieu de détention. Deux jours avant l'arrivée de l'expert, il a été conduit à l'hôpital de Korhogo pour faire la radiographie de son bras droit. Il a aussi souligné qu'il avait reçu une équipe de médecins envoyés par le Gouvernement pour faire le bilan général de sa santé.

72. A Odienné, Mme Simone Gbagbo a reconnu que ses conditions de détention sont globalement satisfaisantes. Elle semblait en bonne forme malgré son diabète et le manque de soins appropriés. Sans contact avec son mari et sa famille, elle a toutefois bénéficié des services du collectif d'avocats chargés de leur défense. Par rapport à son médecin privé détenu et non inculpé, elle a plaidé pour sa remise en liberté.

73. L'expert indépendant est préoccupé par les conditions de 27 détenus dont 23 militaires de haut rang et 4 civils, qui sont détenus dans une cellule mesurant environ 5m² à la Compagnie territoriale de Korhogo (CTK) dans des conditions d'hygiène déplorable, sans assistance médicale, sans visite, restant parfois deux semaines sans eau ni électricité.

74. A Boundiali, parmi les 25 dignitaires initialement détenus, 15 ont bénéficié d'une liberté provisoire. Plusieurs détenus tels à Katiola affirment avoir au moment de leurs arrestations subi de mauvais traitements de la part des éléments FRCI avec des blessures graves sans soins appropriés.

75. Les dignitaires et militaires rencontrés sont en général poursuivis pour attentat contre l'autorité de l'État, violation et non-respect de consignes, arrestations illégales et séquestrations, meurtres, détournements de deniers publics, achat et commerce d'armes, détention et cession illicite d'armes et munitions, recel de cadavres et viols, tribalisme et xénophobie. Ils affirment la fausseté des accusations formulées contre eux et déplorent le pillage de leurs biens et, pour la plupart, le gel de leurs avoirs. Ils ont signalé qu'ils bénéficient de soins médicaux selon que de besoin. Toutefois, ils souhaitent plus d'assistance médicale adaptée à leurs besoins médicaux spécifiques. Ils reçoivent les visites de leurs familles nucléaires en plus de celles de leurs frères, sœurs et géniteurs, bien que ces visites ne soient pas régulières.

E. Les droits économiques, sociaux et culturels

76. L'expert indépendant a pu constater la déstructuration de l'économie nationale du fait de la crise post-électorale et de la perte des moyens de production et de subsistance suite aux violences et destructions massives enregistrées. Les circuits d'approvisionnement, le système bancaire et les activités commerciales ont été sévèrement perturbés. Il en résulte que la majorité de la population pâtit de la déstructuration de l'économie nationale et locale et s'enfonce chaque jour davantage dans la pauvreté et la précarité.

77. L'expert indépendant a reçu des informations sur les rackets et les tracasseries routières dont sont victimes les opérateurs économiques de la part des FRCI et des groupes armés non identifiés. Ce fléau contribue également à l'augmentation du prix des denrées alimentaires mettant ainsi plus de pression sur une population déjà durement affectée par la crise post-électorale. Il a noté que le Gouvernement a entrepris de démanteler des barrages considérés comme non officiels sur toute l'étendue du territoire.

78. La rentrée scolaire a eu lieu le 24 octobre 2011 en Côte d'Ivoire, mais la reprise se fait lentement en raison des difficultés rencontrées par de nombreux élèves pour retourner à l'école après les violences post-électorales qui ont perturbé les cours durant plusieurs mois dans de nombreux établissements. En effet, la crise post-électorale a engendré le départ des élèves, enseignants et autorités éducatives dans certaines régions du pays, la fermeture pendant plusieurs mois des écoles dans la majeure partie du pays, plus de 200 cas de pillages et de destructions d'écoles. Au plus fort de la crise, au moins 1 million d'enfants ont été privés de scolarité, 150 écoles nécessitent réhabilitation et rééquipement.

79. Selon certains acteurs humanitaires, à l'ouest du pays, des milliers d'enfants sont privés de leur droit à l'éducation à cause de l'insécurité et des mouvements de personnes.

80. L'expert indépendant note aussi que de nombreuses personnes ont perdu leurs pièces d'identité et par conséquent n'ont pas accès aux services éducatifs ainsi qu'à des mécanismes de restitution de la propriété et de réparation pour leur perte. L'expert indépendant a été informé du nombre considérable d'enfants qui n'ont pas pu acquérir des actes de naissance en raison de la crise.

81. La malnutrition reste une préoccupation sur l'ensemble du territoire ivoirien. Selon les autorités, plus de 30% de la population souffrirait de malnutrition. En 2000, la Côte d'Ivoire a enregistré un taux de malnutrition chronique de l'ordre de 25,4%. En 2006 avec la grave crise de septembre 2002, ce taux est passé à 34%. En 2011, le taux plafonnait à 27,3%. Il y a des zones où le seuil est très critique telles que les zones nord et ouest. Le cas de cette dernière région semble plus préoccupant avec un taux de 37,7 %. Les déplacements et les difficultés d'accès aux semences et aux intrants agricoles ont entraîné dans l'Ouest et le Sud-ouest une baisse des superficies cultivées.

82. L'expert note que la mesure gouvernementale visant la gratuité des soins dans les établissements sanitaires publics n'était pas toujours suivie dans certaines parties du pays.

83. La problématique des droits de la propriété foncière en Côte Ivoire, accentuée par les crises répétées depuis 1999 avec les déplacements des populations, demeure une cause déterminante des conflits intra-communautaires, particulièrement dans l'ouest. Cette situation représente une difficulté majeure pour la paix et la stabilité du pays, ainsi que pour son développement économique et social, ce qui freine l'effort visant à réduire l'extrême pauvreté et la faim et la gestion d'un environnement durable.

84. La loi relative au domaine foncier rural, qui a été votée le 18 décembre 1998 et promulguée le 23 décembre 1998, ainsi que ses textes d'application (trois (03) décrets et quinze (15) arrêtés d'application) constituent le cadre juridique qui permet de transformer en droit de propriété moderne les droits coutumiers (droits non écrits) et de sécuriser l'accès à la terre des propriétaires du Domaine Foncier Rural Coutumier (DFRC), ainsi que des occupants non admis au Titre Foncier.

85. Malgré la mise en application de cette loi sur le foncier rural, les conflits fonciers persistent. Ils peuvent s'analyser comme des actes de contestation de droits domaniaux entravant la cohésion sociale et engendrant la baisse de la productivité agricole et le déplacement des populations.

IV. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

86. **Malgré les améliorations constatées au niveau de la sécurité, la Côte d'Ivoire demeure un pays fragile qui se relève de plusieurs crises successives et qui continue de faire face à de nombreux défis dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, de la relance économique, de la consolidation de la paix et de la réconciliation.**

87. **Dans ce contexte, la protection et la promotion des droits de l'homme, dans leur indivisibilité, demeure une priorité absolue avec une incidence sur le retour volontaire et dans la dignité des personnes déplacées internes et des réfugiés.**

88. **L'expert indépendant souligne que la lutte contre l'impunité à travers la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle, si elle est menée de manière impartiale, peut également contribuer au retour des déplacés et des réfugiés ainsi qu'au renforcement de la cohésion nationale. Il est donc essentiel que la communauté**

internationale continue à soutenir les efforts du gouvernement afin de faire face aux nombreux défis liés à la reconstruction du pays.

89. L'équation de la terre et de l'ethnie constitue véritablement une bombe à retardement dans le champ clos de la compétition politique pour le pouvoir dans la Côte d'Ivoire post-Houphouët Boigny. La gravité des violations des droits de l'homme de la période post-électorale atteste du fait que ces déflagrations s'inscrivent dans une spirale destructrice de la vie, des biens et des valeurs humaines fondamentales de la société ivoirienne. Une culture de violence, par sa durée et son ampleur, est en train de prendre racine dans les couches profondes de l'imaginaire et de l'inconscient collectif du peuple ivoirien.

90. L'expert indépendant a pris la mesure d'un facteur fondamental d'espoir de ce pays-région qu'est la Côte d'Ivoire par l'histoire, la géographie et le peuplement. La résilience du peuple ivoirien, attestée par la dynamique démocratique en cours, confirme la réalité et la solidité de ce socle de culture du vivre ensemble contre lequel toutes les tentatives politiques de fracture ethnique, culturelle ou religieuse du peuple ivoirien ont, en dernière analyse, trouvé leurs limites. La tentative de déconstruction de l'identité nationale s'est heurtée au socle solide du vivre ensemble que le peuple ivoirien a su développer en profondeur, fondé sur un multiculturalisme pacifique et conviviale, basé sur les valeurs, des mécanismes et des pratiques interculturels, forgés dans la longue durée par l'ensemble des communautés que le hasard des migrations, de l'économie, des relations familiales et culturelles ont réunis sur le territoire de la Côte d'Ivoire.

B. Recommandations

1. Recommandations au Gouvernement

91. L'expert indépendant recommande au Gouvernement de la Côte d'Ivoire d'orienter ses actions vers a) la reconstruction démocratique et la consolidation de l'appareil d'État, b) la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, c) le développement économique et social, d) la revitalisation du vivre ensemble et e) le renforcement de la coopération et de la solidarité régionales et sous régionales.

92. La reconstruction démocratique devra s'articuler autour a) d'un pluralisme politique inclusif respectant la diversité du peuple ivoirien, b) l'élaboration d'une Charte démocratique consensuelle relative aux principes éthiques de la vie politique et c) la création d'institutions et de mécanismes indépendants dotés de moyens humains et matériels pour garantir l'objectivité et l'impartialité des actes démocratiques fondamentaux comme les élections, le financement des partis politiques, l'accès équitable aux moyens d'information et de communication et le respect des libertés fondamentales.

93. L'expert indépendant recommande l'inscription dans la Constitution ivoirienne du pluralisme culturel, ethnique et religieux, comme valeur fondamentale de la Nation Ivoirienne.

94. Le Gouvernement devra œuvrer à la réussite et à la durabilité de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation, notamment par : a) le renforcement de son mandat, intégrant Vérité, Justice et Réconciliation ; b) l'articulation entre les différents organes et mécanismes d'enquête (Commission nationale d'enquête et Cellule nationale d'enquêtes) avec la CDVR; c) la prise en compte du défi majeur de la vérité par la détermination des violations graves des droits de l'homme, l'identification de leurs responsables et la mise en lumière de leurs causes profondes.

95. L'expert recommande également l'élaboration et la publication par la CDVR à l'issue de ses travaux, d'un livre blanc sur les violations des droits de l'homme, couvrant la période 2002-2011, et l'identification de lieux de mémoire, emblématiques de ces violations pour l'ensemble du peuple ivoirien.

96. La justice devra prioriser dans la lutte contre l'impunité la juste mesure entre la nécessité de la sanction et la promotion de la réconciliation nationale par son impartialité dans la poursuite systématique de tous les auteurs de violations graves des droits de l'homme de 2002 à 2011.

97. L'expert indépendant recommande au Gouvernement de doter la justice de moyens humains et matériels adéquats, d'alléger le système de détention par la libération des auteurs d'infractions mineures et le jugement rapide des autres détenus dans le respect des garanties judiciaires reconnues.

98. L'expert recommande l'articulation des droits civils et politiques avec les droits économiques, sociaux et culturels. A ce titre, le Gouvernement devra tout mettre en œuvre en vue de la promotion du développement économique du pays et la prospérité conjointe de l'ensemble du peuple ivoirien en tenant compte de l'égalité entre régions et communautés, notamment en mettant en place un Plan de développement et de relèvement socio-économique pour la jeunesse et la femme par la création d'une Institution transversale spécifique dans l'appareil d'État.

99. Le Gouvernement devra élaborer une politique nationale d'envergure, en consultation et coopération avec les communautés concernées, sur le rural-foncier visant à objectiver la question de la terre et de sa prospérité, à désamorcer le lien entre la terre et l'ethnie et à favoriser la coopération et la complémentarité dans l'exploitation de la terre pour une prospérité commune.

100. La mise en place d'un vaste programme de valorisation, d'éducation et de sensibilisation aux droits de l'homme incluant : a) la promotion active des valeurs, pratiques et mécanismes traditionnels de toutes les communautés dans la perspective du vivre ensemble et du respect mutuel ; b) la dynamisation du système éducatif par la promotion d'une culture de la paix, de la diversité et du pluralisme ; et c) la formation aux droits de l'homme de toutes les forces de sécurité.

101. L'expert encourage l'État ivoirien à promouvoir la coopération internationale régionale et sous régionale, notamment dans l'esprit du Conseil des Ministres conjoints entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

102. L'expert recommande également la stimulation de la riche créativité culturelle et artistique du peuple ivoirien et notamment de sa jeunesse dans l'expression non seulement des sentiments et émotions bridés et refoulés par des années de crise, mais également des valeurs positives du pluralisme et de la convivialité.

2. Recommandations à la communauté internationale

103. Il est nécessaire que la Communauté internationale consolide son engagement en Côte d'Ivoire par : a) un appui sans relâche à la dynamique démocratique en cours, notamment au renforcement du pluralisme politique, b) l'assistance à la CDVR, c) le renforcement de la justice et de l'appareil sécuritaire, d) le support à la promotion des droits de l'homme, notamment par la formation et le soutien matériel aux organisations de défense des droits de l'homme, e) le renforcement de l'ONUCI, notamment de la Division des droits de l'homme.

104. L'expert invite l'ensemble des institutions financières internationales et régionales et les partenaires bilatéraux à contribuer par une coopération active au

relèvement économique de la Côte d'Ivoire en vue d'une meilleure jouissance des droits économiques et sociaux par les populations.

105. **L'expert indépendant recommande la levée de l'embargo sur les armes imposées à la Côte d'Ivoire pour renforcer l'efficacité de l'appareil sécuritaire d'État sur l'ensemble du territoire national.**

Annexe

Liste actualisée des personnes détenues en relation avec la crise post-électorale (19 décembre 2011)

A. Détenus dans une villa à Korhogo depuis le 13 avril 2011

1. Laurent Gbagbo (ex-président), transféré à La Haye dans la nuit du 29 au 30 novembre 2011

B. Détenus dans une villa d'Odienné depuis le 13 avril 2011

1. Simone Gbagbo (ex-première dame)
2. Djedje Eugene (médecin de l'ex-première dame)

C. Placés en résidence surveillée à l'Hôtel La Nouvelle Pergola (Abidjan) puis inculpés et transférés à la prison de Boundiali depuis le 9 juillet 2011:

1. Premier Ministre Aké N'gbo Gilbert
2. Ministre Alcide Djédjé
3. Ministre Adjobi Christine
4. Dakoury Philippe Henri (ex-Gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest [BCEAO])
5. Honorable Sokouri Bohui Martin
6. Gnahoua Zibrabi Norbert
7. Ministre Dallo Désire Noel Laurent
8. Secka Obodji Desire Christophe
9. Mahan Gahe Basile

D. En détention à la Compagnie Territoriale de Korhogo (CTK):

1. Général de brigade Dogbo Blé Bruno (ex-commandant de la Garde Républicaine)
2. Médecin Colonel Daléba René
3. Commissaire Principal de police Mounet Denis
4. Chef de Bataillon Dua Kouassi Norbert
5. Commissaire de Police Guédé Zagahi
6. Capitaine Major de Police Kobli Remi
7. Sous-lieutenant Zakro Hervé
8. Adjudant Gaucey Mathieu

9. Adjudant Zokou Bi Traguié
10. Adjudant Kouamé Kouakou
11. MDL chef Gnaloko Jonas
12. MDL chef MDL chef Adon Eustache
13. Amos Loba Désiré
14. Sergent chef Fête Kouakou Jean Henry
15. Sergent chef Beli Kié
16. MDL Sopi Grah Paule
17. MDL Kéné K. Laurent
18. MDL Tchika Fabrice
19. Sgt Niamké Ekolan Norbert
20. M. Baï Patrice (civil)
21. M. Djékori Aimé (civil)
22. M. Zéza Kaka Jean Louis (civil)
23. M. Yodé Ozy (civil)
24. M. Tiagnere Jean Louis (chef de district de Yopougon)
25. Commissaire principal Robé Gogo Joachim
26. Commissaire principal Négblé Dogba César
27. Commissaire principal Yoro Claude

E. Transférés à Katiola, depuis le lundi 24 avril 2011

1. Kuyo Téa Narcisse (ex-chef de cabinet)
2. Le ministre Jean Jacques Béchio
3. La ministre Bro Grébé Geneviève
4. L'Inspecteur Général d'État Aboutrahamane Sangaré

F. Transférés à Bouna

1. Pascal Affi Nguessan.
2. Michel Gbagbo

G. Militaires et gendarmes détenus à la MAMA

Gendarmes arrêtés et détenus au camp Commando de Koumassi puis transférés à la MAMA le 9 novembre 2011

1. MDL Keyou Hugues Patrick (15/10/11)
2. MDL/C Anho Logontche Henry Stephane (15/10/2011)
3. MDL/C Zeyie Bi Irie Francois (19/10/11)

4. MDL Ouattara Souleymane Kiyali
5. MDL/C Tama-Bi Koffi Guy Bostand
6. MDL/C Beugre Lacoste Guy (15/10/11)
7. MDL Aka Anoa Jean Jaures
8. MDL Dago Gnabro A.H Brigade Didievi (15/10/11)
9. MDL/C Djoma Billy Augustin (15/10/11)
10. MDL/C Bede Mathias (29/10/11)
11. MDL/C Anzona Kouassi (25/10/11)
12. MDL Kotia Samson (25/10/11)
13. MDL/C Kouadio Goran Germain;
14. MDL/C Kouassi Antonio Demisser;
15. MDL/C Koutouan Abrogoua ;
16. MDL Nguessan Marc ;
17. MDL Bah Sedoué ;
18. MDL Meyan Jean ;
19. MDL Ninignon Laurent ;
20. MDL/C Akpa Akpes

12 Officiers détenus à la MAMA

1. Col. Adou Donga Denis
2. Capt. Goue Blepou Jean Frank
3. Capt Yao Konakou Rolland
4. Capt. Zoh Loua Jean
5. Lt. N'Guessan Rolland
6. Capt. Kouadio Pale Henri
7. Capt Katy Jonas
8. Lt Sery
9. Colonel Major Gnahoré
10. Lt Kouyo
11. S/Lt Krapa (arrêté le 15 juin 2011)
12. Lt Djacko Landry

Militaires et gendarmes détenus au camp Agban et transférés à la MAMA le 21 novembre 2011

1. Sgt Boumouher Koré
2. MDL Amontchi Michael (arrêté le 3 septembre 2011) ;
3. Caporal Molle Jean Claude (arrêté le 3 septembre 2011)

Militaires de la Garde Républicaine arrêtés le 2 août 2011 et détenus au commissariat du 4ème arrondissement puis transférés à la MAMA le 22 novembre 2011

1. Adjudant/C Bede Koffi (arrêté le 2 août 2011)
2. Adjudant/C Okobo Gokou Mathia ;
3. Sgt/C Yaté Ngomon Gervais

Militaire arrêté et détenu au commissariat du 31ème arrondissement le 15 juin 2011 puis transféré à la MAMA le 21 novembre 2011

Caporal Mabré Alain

Militaire arrêté et détenu au camp Agban le 20 octobre 2011 puis transféré à la MAMA le 10 novembre 2011

Caporal Krah Yao David

Militaires détenus à la MACA, pavillon des « Assimilés »

2. Col. Aby Jean (ex-commandant adjoint de la Garde Républicaine)
3. Gen. Vagba Faussignaux
4. Colonel Modi
5. Cdt Kipré
6. Commissaire Osé Logué ;
7. Lt Koubi
8. Cdt Toli
9. Capt Kangbe Antoine

Civil détenu à la MACA, Bâtiment C

Maho Goflei, Denis (ex-chef milicien arrêté le 5 décembre 2011 à Guiglo)

Militaire détenu à un endroit inconnu depuis le 15 octobre 2011

Cdt. Seka Seka Anselme (ex-Aide de camp de Mme Simone Gbagbo).
